

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFERT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 01.158

L'An Deux Mille Un, le 19 décembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint.

DATE DE CONVOCATION

13 DECEMBRE 2001

DATE D'AFFICHAGE

13 DECEMBRE 2001

ETAIENT PRESENTS : MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, Adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, Mme BRAULT, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, M. DENIS, Mmes DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mlle ISENDICK, Mme JOLY, MM. LIBOUBAN, MERLE, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, Mlle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. MOST par M. LE GUEUT
Melle LABEYRIE par Mme GEOFFROY
M. SIMONNET par Mme PELTIER

ABSENTS-EXCUSES : NEANT

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 30
Nombre de Votants : 33

Mlle ISENDICK a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : Création d'une régie à personnalité morale et autonomie financière pour le Golf de ROYAN

VOTE : UNANIMITE

Par délibération du 28 Novembre 2000, le Conseil Municipal a décidé de créer une régie à autonomie financière, dite RAGR, pour l'exploitation du service public à caractère industriel ou commercial du Golf de ROYAN, de mettre à disposition de cette régie les équipements mobiliers et immobiliers nécessaires et d'approuver le règlement intérieur.

La RAGR exploite le Golf depuis le 1er Janvier 2001.

Le décret 2001.184 du 23 Février 2001 a modifié les dispositions relatives aux régies chargées de l'exploitation d'un service public qui nécessitent la mise en conformité du règlement intérieur précédemment voté.

En particulier, les représentants de la Commune doivent désormais détenir la majorité des sièges de l'organe délibérant des régies.

Aussi, à l'occasion de cette mise en conformité nécessaire, il apparaît opportun d'utiliser la régie à personnalité morale et à autonomie financière qui permet d'individualiser de manière plus affinée la gestion d'un service public par rapport à la régie dotée de la seule autonomie financière qui entraîne une compétence finalement résiduelle du Conseil d'Exploitation.

La régie à personnalité morale et à autonomie financière "Golf de ROYAN" aura pour objet l'exploitation du Golf de ROYAN.

Le Conseil d'Administration sera composé de 17 membres.

Le Golf de ROYAN disposera des immeubles appartenant à la Ville qui fixera, dans une convention ultérieure, le loyer réclamé à la régie.

La dotation initiale sera constituée des actifs corporels et incorporels acquis par la Ville à l'issue des opérations de dissolution de la SEMGET et affectés au Golf.

Enfin, il est nécessaire, conformément aux dispositions de l'article R.2221-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, de mettre fin à l'exploitation du Golf par la RAGR au 31 Décembre 2001.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- de mettre un terme à l'exploitation du Golf par la RAGR au 31 Décembre 2001,
- de créer une régie à personnalité morale et à autonomie financière dénommée "Golf de ROYAN" pour exploiter les installations du Golf à compter du 1er Janvier 2002 étant précisé que la dotation initiale de la régie sera constituée de la valeur des actifs corporels et incorporels acquis par la Ville à l'issue des opérations de dissolution de la SEMGET et affectés au Golf.
- d'approuver le règlement intérieur du "Golf de ROYAN" joint en annexe.
- de proposer la désignation de Monsieur Alain LARRAIN en qualité de directeur de la régie.
- de désigner comme membres du Conseil d'Administration du "Golf de ROYAN" :
 - M. CHABANEAU François, Conseiller Municipal
 - M. LE GUEUT Henri, Conseiller Municipal
 - M. HUGENDOBLER Jean-Paul, Conseiller Municipal
 - Mme COURTIN Nadine, Conseillère Municipale
 - M. BUJARD Jean-Pierre, Conseiller Municipal
 - Mme CROUE Hélène, Conseillère Municipale
 - M. RAYMOND Pierre, Conseiller Municipal
 - Mme PELTIER Marie-Noëlle, Conseillère Municipale
 - M. MERLE Michel, Conseiller Municipal
 - M. MONTRON Jean-Claude, titulaire d'une carte de membre du golf
 - Mme REY Jeanne, titulaire d'une carte de membre du golf
 - M. PHELIPPOT Jean, titulaire d'une carte de membre du golf
 - M. ENGELHARD Francis, représentant l'association sportive
 - M. PROUST Philippe, représentant l'association sportive
 - M. SERIS Alain, représentant l'association sportive
 - M. HUE Hervé, représentant la commune d'implantation
 - M. MIGNOT Bernard, représentant la fédération sportive

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 21 décembre 2001
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS